

LA LETTRE DU COMITE LOCAL DES DROITS DE L'ENFANT

Automne 2013 – N°2

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant : La CIDE.

La Convention relative aux Droits de l'Enfant est un traité international adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989. En France, sa ratification est intervenue le 7 août 1990.

Conformément à l'article 49 de la Convention, celle-ci est entrée en application en France le 6 septembre 1990. Elle fait partie des instruments juridiques internationaux de garantie et de protection des Droits de l'Homme.

Le Chiffre :

En France, d'après l'observatoire des inégalités, 47 % de la population ne part pas en vacances. Après une baisse du taux de départ dans les années 1990, celui-ci reste relativement stable



EDITO

Le 20 novembre c'est l'anniversaire de la ratification par les États de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (en 1989). Pour information je vous citerai un extrait de l'article 2 et 3 – cette convention comporte 54 articles.

Article 2.

1. « les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation »...

Article 3.

1 « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale »...

Lorsque l'on évoque l'UNICEF, on pense d'abord aux interventions internationales plus spécialement dans les pays pauvres ou en conflit comme au Mali, en Syrie, au Sahel etc. Les actions mises en place sont principalement axées sur la lutte contre la malnutrition, la santé, la vaccination, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le retour à l'école ...

Le Comité national UNICEF France a également un regard sur son territoire : la France est signataire de la CIDE, elle doit encore faire des efforts. C'est ainsi que le Comité des Droits de l'Enfant de Genève souligne des carences sur :

la justice des mineurs, le traitement des enfants issus de l'immigration, des déficits en matière de prévention santé, l'absence de politique nationale de l'enfance. Le rapport 2012 de l'UNICEF sur la pauvreté des enfants situe la France au 14^{ème} rang sur les 35 pays étudiés.

L'UNICEF veille à la meilleure application possible de la convention dans notre pays, elle accompagne aussi bien les acteurs de la société civile, les pouvoirs publics, les élus locaux en proposant son expertise et initiant de multiples partenariats. C'est le cas avec les Villes Amies des Enfants et les Départements Amis des Enfants dont Fontenay-sous-Bois et le Val-de-Marne font partis !

En France on recense plus d'un million d'enfants pauvres, 19 000 maltraités, 76 000 sont en danger dans un contexte familial dégradé, 150 000 filles et garçons quittent chaque année le système scolaire sans aucune perspective, 15 000 ne vont plus au collège, au lycée, alors qu'ils n'ont pas 16 ans.

Il y a encore beaucoup de travail à accomplir... Donc venez soutenir les enfants en participant à l'une des nombreuses activités organisées par ou avec l'UNICEF autour du 20 novembre (comme la semaine des droits de l'enfant !). Faites un don : avec moins de 3€, on sauve un enfant de malnutrition sévère.

Christian LACROIX,
Président d'UNICEF 94

Un membre du comité local

Émanation d'UNICEF France l'**UNICEF 94** est la résultante de la décentralisation au niveau départemental. Nous avons délégué de pouvoirs s'y rattachant.

Notre Comité agit comme une association loi 1901. Nous appliquons les statuts d'UNICEF France et nous élisons nos responsables locaux pour une durée de trois années :

- Un Président :
Christian LACROIX
- Un Trésorier :
Alain JACQUART
- Un Secrétaire Général :
Jean-Paul DELAGE

Notre rôle consiste, avec une équipe de bénévoles, à effectuer différentes actions :

- faire connaître la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,
- faire des plaidoyers en milieu scolaire et universitaire,
- récolter des fonds pour soutenir nos programmes internationaux.

Aujourd'hui nous sommes fiers car le Département du Val de Marne est devenu Département Ami des Enfants (4 départements en France), venant ainsi rejoindre les Villes Amies des Enfants (14 dans le Val de Marne) dont la ville de Fontenay-sous-Bois qui défend depuis bien longtemps les droits de l'Enfant.

Venez rejoindre le Comité UNICEF du Val-de-Marne :
Unicef94@unicef.fr
Tél : 06 08 85 30 41

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.

La rubrique de l'observatoire...

« Enfants handicapés en milieu scolaire : le Défenseur des droits Dominique BAUDIS lance un appel à témoignages »



Les familles d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire, en école maternelle ou primaire, ou relevant d'un accueil en établissement ou service médico-social sont invitées à témoigner par l'intermédiaire d'un questionnaire accessible sur le site Internet du Défenseur des droits : <https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/famille-handicap>

Un an après la recommandation générale par laquelle le Défenseur des droits avait attiré l'attention des pouvoirs publics sur l'accès des enfants porteurs de handicap aux activités périscolaires et extrascolaires, à quelles difficultés d'accueil et d'accompagnement sont-ils encore confrontés ? La continuité de leur parcours entre les temps scolaire et périscolaire est-elle assurée ? En cas de rupture de prise en charge, quelles contraintes organisationnelles pèsent sur les enfants et leurs familles ?

Les témoignages recueillis permettront d'alimenter un diagnostic national.

Les parents qui souhaiteraient saisir le Défenseur peuvent le faire sur le site Internet du Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr/saisir-le-defenseur-des-droits/qui-peut-saisir-le-defenseur-et-pourquoi

La ville de Fontenay-sous-Bois et le Comité Local des Droits de l'Enfant souhaitent s'associer à la démarche en encourageant les familles concernées à répondre à ce questionnaire afin d'apporter leur témoignage !

« Écoutons ce que les enfants ont à nous dire », Consultation nationale de l'UNICEF France – communiqué de presse

Paris, le 19 novembre 2013 -. **A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre), l'UNICEF France publie les résultats de sa consultation nationale des 6-18 ans, effectuée auprès de 22 500 enfants et adolescents vivant en France.** Cette dernière met en lumière que près d'un enfant sur cinq (17%) vit dans une situation d'intégration sociale précaire dont 7% sont « déjà pris dans un processus de disqualification sociale », selon le rapport.

Cette enquête exceptionnelle par son ampleur a été menée, de février à juillet 2013, dans 73 Villes amies des enfants (dont Fontenay-sous-Bois) réparties sur tout le territoire, ainsi qu'à partir d'une plate-forme web dédiée. Elle a proposé aux participants de répondre à 133 questions couvrant les grands domaines de leur vie

quotidienne et les aires essentielles de l'exercice de leurs droits. L'analyse sociologique des résultats statistiques, recueillis et compilés par TNS-Sofres, a été confiée à Serge PAUGAM (CNRS/EHESS/ENS), sociologue reconnu pour ses travaux sur la pauvreté et les inégalités sociales tandis que Catherine DOLTO a accompagné le projet de son regard de médecin et thérapeute.

Lors d'ateliers proposés dans les accueils périscolaires, les centres de loisirs, les écoles, les collèges et les lycées ont apporté toutes leurs richesses et leur spontanéité à cette étude. **A travers leur propre perception, ils nous livrent sans calcul ni complaisance, la perception qu'ils ont de l'exercice de leurs droits et des conséquences directes de la pauvreté sur leur vie quotidienne. Cette initiative est une première.**

Au-delà d'établir la proportion d'enfants et d'adolescents en situation de pauvreté, l'analyse des résultats de la Consultation souligne le lien entre précarité et exclusion sociale. Les 14,5% d'entre eux qui sont en situation de grande ou d'extrême privation voient également leur qualité de vie se dégrader proportionnellement à leur niveau de pauvreté. **Vivant dans la précarité, ils se perçoivent aussi, plus en difficulté à l'école ou dans leur famille, plus éloignés du système de soins, plus marginalisés dans leur quartier, plus en insécurité dans leur environnement proche et moins associés à la vie de la collectivité que les autres enfants.** Face à cette situation inacceptable, Catherine DOLTO évoque « la spirale du malheur », une triple ou une quadruple peine.

Découvrez les détails de la consultation dès le 20/11/2013 sur www.unicef.fr/consultation

Zoom sur...

Mustapha ASSALI, Responsable enfance, adjoint au responsable de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) à Fontenay-sous-Bois se présente...



La lettre : Bonjour Mustapha ASSALI. Quelle est votre formation initiale ?

Mustapha ASSALI : J'ai un Bac lettre plus une 1^{ère} année de droit et plus tard, un Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai exercé plusieurs métiers depuis mon arrivée en France en 72, jusqu'à 1981, date à laquelle j'ai intégré l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au Conseil Général du Val de Marne. J'ai été éducateur en foyer à Vitry pendant une dizaine d'années et 17 ans en tant qu'éducateur en EDS, (anciennement « circonscription d'actions sanitaire et sociale »). Enfin j'exerce mes fonctions actuelles depuis 2007, en tant que Responsable Enfance, suite à ma réussite au concours de Conseiller Socio-éducatif.

Cela peut peut-être donner des idées, des envies... En quoi consistent vos fonctions actuelles ?

Je suis « Responsable Enfance, adjoint au responsable de l'EDS ». Voici mes principales missions :

- Encadrement de l'équipe prévention/protection de l'enfance,
- Soutien technique aux 3 équipes de l'EDS : équipe ASE, équipe Polyvalence, équipe Protection Maternelle Infantile (PMI), concernant les missions de protection de l'enfance,
- Articulation et animation conjointe du travail des équipes avec les cadres de l'EDS. (Responsable de l'EDS, Médecin de la PMI et moi-même)
- Garantir le bon fonctionnement du service en l'absence du responsable.
- Consolider le partenariat local mais aussi avec les partenaires extérieurs à notre territoire.

Comme avec nous par exemple, la preuve ! Vous travaillez donc en équipe ?

Je fais partie de 3 équipes :

- En tant que cadre intermédiaire, j'assiste aux réunions mensuelles de ma direction, l'Urgence et Action Territoriale (UAT), à Créteil qui est une sous-direction de la Direction de la Protection de l'Enfance et la Jeunesse (DPEJ),
- En tant que membre de la direction de l'EDS,
- En tant que responsable de l'équipe enfance.

Le lien entre ces 3 équipes reste la protection de l'enfance, l'aide aux familles et l'accueil de l'orientation de tous les usagers du service public, dans le cadre de compétence du Conseil Général...

Effectivement, vous n'avez pas le choix, vous travaillez en équipe !

Qu'appréciez-vous dans vos fonctions ? Et pourquoi ?

Ce que j'apprécie le plus dans mes fonctions, c'est lorsque nous apprenons dans une réunion d'équipe que tel jeune qui semblait subir nos interventions, les accepte finalement, se pose et commence à s'inscrire dans la réalité. La prise en charge de ce jeune devient alors plus aisée et l'accompagnement éducatif prend toute sa dimension. Ce résultat est très souvent de longue haleine et ne peut se concevoir que sur le long terme mais dans un cadre, soit administratif soit judiciaire.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Les difficultés sont tellement nombreuses qu'on finit par faire avec et on passe à l'essentiel.

Quelles perspectives avez-vous à l'avenir ?

Mon parcours professionnel se termine en 2014 (65 ans).

Que voyez-vous comme lien entre votre travail et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ?

Sans rentrer dans les détails de cette convention, dont on a l'occasion de reparler notamment lors de la semaine des droits de l'enfant, la France s'est engagée à mettre ses propres lois en conformité avec les dispositions de la Convention. Cela l'oblige à vérifier toutes ses lois ayant un rapport avec les droits de l'enfant, à modifier celles qui ne seraient pas conformes avec la Convention, et à en voter éventuellement des nouvelles. Mon quotidien professionnel s'effectue dans ce cadre.

Saviez-vous que... ?

Il existe une version simplifiée de la C.I.DE.

Elle permet de devenir accessible, notamment pour les plus jeunes. Concrètement :

Version originale :

Article 1^{er} :

Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

Article 42. :

Les États parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants.

Version simplifiée :

Article 1^{er} :

Définition de l'enfant

La Convention concerne tous les enfants de moins de 18 ans, sauf si leur pays leur accorde la majorité plus tôt.

Tu es concerné si tu as moins de 18 ans.

Article 42 :

Faire connaître la convention.

En ratifiant cette Convention, la France, comme les autres États, s'est engagée à la faire largement connaître, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants.

Retrouvez les deux versions sur :

<http://xrl.us/droitsenfant>

Et découvrez des outils, des enregistrements et autres pour la promotion des droits de l'enfant à Fontenay-sous-Bois !

Vous souhaitez rejoindre le comité local des droits de l'enfant ou obtenir des informations ?

Contactez-nous :

Par e-mail,

droits-enfant@fontenay-sous-bois.fr

Par téléphone,

01 49 74 74 88



Expressions d'enfants.

Du 13 juillet au 11 août dernier, le stade André Laurent était méconnaissable. Il s'est en effet une nouvelle fois transformé pour accueillir à Fontenay sous Soleil toutes sortes d'activités !

Voici quelques retours qui nous ont été faits, à l'époque, de la part de visiteurs âgés entre 8 et 17 ans !



Faites des activités pour les enfants qui sont tout seuls, dites-leur « va jouer avec les autres ».
Chloé, 8-12 ans.

Sur le lieu d'implantation : « Très bien et propre ».
Jenny, 13-17 ans.

A tous les animateurs merci pour les activités, merci pour la piscine...
Leïla, 13-17 ans

Activité à proposer : « promenade avec des animaux, (s'occuper d'eux) »
Habitante du Plateau, 8-12 ans.

Il faudrait des hamacs SVP, que la piscine soit ouverte à tous.
Habitante des Larris entre 8 et 12 ans.

Pour améliorer l'initiative : une soirée de clôture.
Anonyme entre 8 et 12 ans.

<http://xrl.us/droitsenfant> : Découvrez la chanson « Par la main » autour des droits de l'enfant, créée à Fontenay-sous-Soleil par Cannelle, Ealiya, Sabria et Ines !

Initiatives : Le 94, département aussi ami des enfants !

Depuis 2004, la Ville de Fontenay-sous-Bois a le titre « Ville Amie des enfants » aux côtés de l'UNICEF, c'est donc avec plaisir que nous avons appris que, cette année, le Département du Val de Marne était lui aussi devenu « Département Ami des Enfants » et allait contribuer à son niveau également à la promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Pour en savoir plus, nous nous sommes rapprochés de Philippe DANILO, chargé de mission au Pôle Enfance Famille du Département, à qui nous avons posé trois questions :

La lettre : Pourquoi le Département du Val de Marne a-t-il décidé de s'engager avec l'UNICEF ?

Philippe DANILO: Le Département est légalement la collectivité chef de file pour la prévention et la protection de l'enfance, et à ce titre il est donc particulièrement concerné par la promotion des Droits de l'enfant !

Savez-vous que le Val de Marne a presque un tiers de sa population âgé de moins de 25 ans et que le Conseil général consacre chaque année plus 250 millions d'euros à des actions au bénéfice des enfants et des jeunes du département ? Imaginez-vous que près de 4 400 agents départementaux travaillent au bien-être des enfants et des jeunes par exemple les professionnelles de la protection maternelle et

infantile, des crèches départementales, des services de l'aide sociale à l'enfance, des collèges, etc. C'est donc au regard de cet effort humain et financier dédié à l'épanouissement et à la protection des jeunes que nous avons construit ce partenariat avec l'UNICEF.

Avec la convention signée avec l'UNICEF, le Département du Val de Marne devient un « Département, ami des enfants », comment se définit un « Département, ami des enfants » ?

Être « Département, Ami des Enfants », c'est faire de l'enfance et de la jeunesse une priorité qui trouve sa traduction concrète dans les actions de prévention, d'accompagnement et de promotion des droits menées par le Conseil général du Val de Marne, non seulement au titre de ses compétences obligatoires mais aussi dans le cadre de ses engagements volontaires ; sur ce dernier point on peut rapidement citer la remise d'un ordinateur (ORDIVAL) aux 15 000 collégiens de 6^{ème} ; la prévention spécialisée ou les actions de la Maison de l'adolescent et du réseau des points d'accueil écoute jeunes dont celui de Fontenay s/s Bois par exemple. « Département, ami des enfants » c'est d'abord affirmer les droits des enfants mais c'est d'abord affirmer les droits des enfants mais aussi contribuer avec les fa-

milles et leur environnement à préparer les jeunes à être les citoyens de demain ; environnement à préparer les jeunes à être les citoyens de demain ; C'est également renforcer au plan local une dynamique partenariale pour la promotion et la mise en œuvre des droits de l'enfant avec la délégation départementale de l'UNICEF et les Villes, amies des enfants.

Concrètement, par quels types d'actions va se traduire l'engagement du Val de Marne en faveur des droits de l'enfant ?

Il s'agira par exemple de développer le droit à l'expression c'est à dire une implication plus forte des jeunes dans des actions de citoyenneté et de démocratie participative, à l'instar de Conseil général des collégiens. Les chemins de la citoyenneté sont multiples et nous envisageons de mettre en place d'autres formes interactives permettant aux jeunes val-de-marnais de prendre part aux décisions qui les concernent et de recueillir leur avis; nous souhaitons aussi mieux sensibiliser et former les professionnels qui interviennent où qui sont mobilisés sur le terrain par la question des droits de l'enfant. Enfin un tableau de bord permettra d'établir régulièrement un état des lieux sur la situation des enfants dans le Val de Marne.